

# Communiqué de presse de FS Holding

## OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

### FS HOLDING

PRESENTEE PAR



**PRIX DE L'OFFRE : 38 EUROS PAR ACTION APRES DETACHEMENT DU DIVIDENDE EXCEPTIONNEL <sup>(1)</sup>**

<sup>(1)</sup> cette distribution exceptionnelle d'un montant de 1,40 euros par action décidée le 17 septembre 2013 par l'assemblée générale des actionnaires de SAM, sera détachée le jour de négociation suivant l'ouverture de l'Offre et devrait être mise en paiement dans les 4 jours de négociation suivant l'ouverture de l'Offre

**DUREE DE L'OFFRE : 25 JOURS DE NEGOCIATION**

*Le présent communiqué établi par la société FS Holding est diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27 1° et 2° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'«AMF»).*

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 15 octobre 2013 sur l'offre publique d'achat, apposé le visa n°13-546 en date du 15 octobre 2013 sur la note d'information établie par la société FS Holding.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société FS Holding ont été déposées auprès de l'AMF le 16 octobre 2013 et mises à la disposition du public ce jour, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

Ces informations, ainsi que la note d'information de la société FS Holding, sont disponibles sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), et peuvent être obtenues sans frais auprès de :

- FS Holding, 4, place du Château, 42240 Saint Paul en Cornillon ;
- Société Générale, CORI/COR/FRA, 75886 Paris Cedex 18.

*Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation, peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. La société FS Holding décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des règles locales qui lui sont applicables.*